



HAL
open science

L'évaluation dans les textes : des relations inter-propositionnelles aux séquences discursives

Dominique Legallois, Véronique Lenepveu

► **To cite this version:**

Dominique Legallois, Véronique Lenepveu. L'évaluation dans les textes : des relations inter-propositionnelles aux séquences discursives. Langue française, 2014, Etudes sur l'évaluation axiologique, 4 (184), pp.15-31. hal-02307342

HAL Id: hal-02307342

<https://hal.science/hal-02307342v1>

Submitted on 7 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Legallois

Université de Caen Basse-Normandie & Laboratoire CRISCO (EA 4255)

Véronique Lenepveu

Université de Caen Basse-Normandie & Laboratoire CRISCO (EA 4255)

L'évaluation dans les textes : des relations inter-propositionnelles aux séquences discursives

1. INTRODUCTION

C'est dans la perspective d'une détermination des conditions de la textualité, que s'inscrit la réflexion présentée dans cet article : il s'agit d'examiner le rôle joué par l'évaluation dans l'articulation entre unités propositionnelles et unités textuelles. Thème essentiel en linguistique du texte, la question de la composition et de l'organisation des unités supérieures oblige le linguiste à identifier la nature des interactions entre éléments de niveaux différents ; il sera défendu ici l'idée que l'évaluation – dont la définition est précisée *infra* – est un mode d'interaction entre les unités du texte (Legallois 2006a) de dimensions locales et globales. Il s'agit donc de montrer que l'évaluation n'est pas seulement un acte subjectif ou intersubjectif exprimé par le lexique et par les propriétés formelles des énoncés, mais qu'elle constitue également une condition fondamentale de construction et d'organisation du discours. La conception développée dans cet article se démarque donc de beaucoup d'approches qui prennent comme objet d'étude le lexique évaluatif : c'est pourquoi la section 2 a pour fonction de justifier l'orientation retenue, orientation certes complémentaire à l'analyse « atomique » du phénomène évaluatif, mais qui se différencie cependant par le rôle de structuration accordé à l'évaluation ; l'évaluation sera appréhendée ici non pas comme la spécificité du contenu d'une unité linguistique mais comme une relation structurante entre un *jugement* et une *base*. Les types de jugement seront brièvement exposés ; ils participent à la constitution d'un modèle général qui fait encore l'objet d'une réflexion. La section 3 développe la conception relationnelle de l'évaluation et situe cette conception par rapport aux autres types de relation en jeu dans la construction du texte. L'évaluation sera considérée comme une

Études sur l'évaluation axiologique

relation de niveau « méso », par rapport aux connexions « micro » que constituent les relations primaires de cohérence, et les relations « macro » assurées par les séquences d'enchaînement. Cette dernière catégorie étant peu familière, nous en montrerons les principes essentiels. La dernière section (section 4) est une application de notre modèle pour l'analyse de deux textes courts. Cette application des éléments présentés en 1 et en 2 permet de mettre en évidence le rôle médian de l'évaluation, entre relations de cohérence et schémas textuels. Le signalement de l'évaluation est parfois présent dans les textes : sera pris ici en considération le fonctionnement de la locution à *première vue* qui, en exprimant le caractère provisoire d'un jugement, représente un exemple manifeste de la complexité du phénomène évaluatif.

2. ÉVALUATION ET JUGEMENT

2.1. Évaluation

Travailler l'évaluation en linguistique constitue une tâche d'une redoutable complexité. L'introduction d'A. Jackiewicz à ce numéro rappelle bien la difficulté rencontrée lorsque l'on tente une définition qui se voudrait, sinon consensuelle, du moins synthétique. Il s'ensuit que l'exercice nécessaire, qui consiste pour tout travail – celui-ci ne peut échapper à la règle – à se positionner par rapport à une définition, ou par rapport à des études préalables, n'est pas sans risque. Plusieurs raisons à cela.

Premièrement, l'emploi de termes concurrents ou complémentaires est l'indice d'un domaine aux limites quelque peu brouillées ; en français : *jugements de valeur, sentiments, opinions* ; en anglais : *stance, appraisal, attitude, judgment...* soit, des termes renvoyant aussi bien à des dimensions psychologiques, idéologiques que linguistiques.

Deuxièmement, l'évaluation est exprimée par des procédés des plus divers, depuis les unités minimales (les morphèmes) jusqu'aux discours empruntant à l'argumentation ses stratégies les plus élaborées. Il s'ensuit que diverses disciplines des sciences du langage sont intéressées, chacune développant les outils formels qui lui semblent nécessaires. Dans ce contexte, il est difficile de dégager une unité d'approche.

Troisièmement, les motivations de l'étude sur l'évaluation sont disparates. Au cœur de la linguistique, c'est l'analyse d'une particularité sémantique qui prévaut, articulée le plus souvent à l'étude générale de l'expression de la subjectivité. Dans les approches fondées sur l'extraction des connaissances en TAL ou en fouilles de textes – dont les linguistes auraient tort d'ignorer les méthodes et les conceptions – les unités privilégiées sont celles dont le traitement livre le mieux la teneur évaluative globale d'un texte ou, plus vraisemblablement, de la myriade de textes abordant de près ou de loin tel sujet intéressant l'industrie ou

les institutions. L'hétérogénéité des objectifs n'est pas un facteur de clarification de la situation générale.

Tous ces points – d'autres ne sont pas mentionnés ici – ne plaident ni pour une définition unitaire ni pour une approche commune de l'évaluation. On concevra que l'évaluation est un lieu où se croisent, sans véritablement se rencontrer, diverses disciplines, diverses approches, diverses motivations. Elle est potentiellement une occasion formidable d'associations.

2.2. Une approche textuelle de l'évaluation

Lorsqu'elles traitent de la dimension évaluative des textes, beaucoup d'approches se contentent d'identifier les unités lexicales « subjectives » (unités simples ou collocations), plus rarement des unités d'ordre de la proposition ou du texte. La perspective lexicale offre un certain confort : identification relativement aisée, constitution de ressources annotées, rendement statistique permettant des classifications ou des analyses de polarité ; cependant, restreindre l'évaluation au domaine lexical et aux marques de subjectivité en général constitue assurément une lacune : la complexité des positions énonciatives révèle généralement la trop grande simplicité de l'identification polaire (polarité positive ou négative des évaluations) ; de plus, des pans textuels peuvent être considérés, selon nous, comme évaluatifs sans qu'un lexique particulièrement subjectif soit employé. Une critique identique peut être adressée à l'*Appraisal* de J. R. Martin et P. R. R. White (2005) qui, bien qu'elle propose une analyse systématique et globale, accorde peu de place à la dimension textuelle de l'évaluation.

Dans un souci de complémentarité plutôt que de remise en cause de la conception atomiste, l'approche présentée ici est fondamentalement argumentative et textuelle. Elle impose de préciser ou de redéfinir la terminologie.

Jugement désigne l'acte qui consiste pour un locuteur à se positionner en termes d'opinion, d'idéologie, de croyance, d'attitude et d'émotion.

Évaluation désigne la relation qui existe entre un jugement et la base de ce jugement.

Dans cet extrait issu du forum des états généraux de la bioéthique ¹ :

- (1) 1-le statut de l'embryon n'est pas clairement défini. 2-Il y a donc une possibilité pour qu'il soit un être humain. 3-Au nom du principe de précaution – 3'que nous invoquons pour interdire la culture des OGM, pour démanteler des antennes de téléphonie mobile qui pourraient être nuisibles à la santé des riverains – 3''nous devrions donc interdire la recherche sur l'embryon.

La phrase 1 sert de base (on pourrait dire d'argument) au jugement exprimé dans 2. De même, 3 est-il une base – ce statut est d'ailleurs rappelé par 3' – pour le jugement exprimé dans 3''. Il s'ensuit que :

1. www.etatsgenerauxdelabioethique.fr/avis/ ; tous les exemples, exceptés ceux de la section 4.2, sont empruntés à ce forum.

Études sur l'évaluation axiologique

Base désigne un contenu qui justifie l'expression d'un jugement.

Cette conception de l'évaluation comme l'articulation *jugement-base* a été exposée par E. Winter (1994) et M. Jordan (2001) ; elle nous semble intéressante dans la mesure où elle permet d'appréhender le phénomène non plus uniquement comme inhérent à l'expression d'une opinion mais comme un mode très généralisé de l'organisation des discours. L'extrait (1) est un aperçu révélateur de l'importance de ce type d'articulation. Il va de soi que l'on rencontre dans les discours des jugements sans base ou plutôt sans expression d'une base ; on rencontre également des bases sans mention explicite de jugements². Dans le travail proposé ici, nous considérons seulement les cas où l'articulation *jugement-base* est exprimée.

2.3. Les types de jugement

Dans cette sous-section, nous donnons les différents types de jugement participant à notre modèle. Le classement proposé est redevable à un ensemble de travaux liés directement ou indirectement à la question de l'évaluation : parmi ceux-ci, G. Dispeaux (1984), P. Charaudeau (1992), J. R. Martin et P. R. R. White (2005), N. Asher, F. Benamara et Y. Y. Mathieu (2009). Nous dégageons quatre classes de jugement, que nous présentons brièvement.

2.3.1. Les jugements affectifs ou pseudo-affectifs

Ces jugements sont liés à l'impact émotionnel, affectif ressenti par le locuteur dans son expérience de l'objet ou de l'événement ; par exemple :

- (2) Cela me semble effrayant de manipuler des cellules donc des vies de cette manière.
- (3) Considérer l'embryon comme un matériel de recherche me paraît extrêmement choquant.

2.3.2. Les jugements de valeur

Ces jugements impliquent un système de valeurs plus ou moins explicite. Il s'agit d'apprécier la « valeur » des objets, situations, personnes ; deux exemples :

- (4) L'utilisation d'embryon à des fins médicales serait une atteinte grave à la liberté de l'être vivant.
- (5) Pour moi, le clonage de recherche est un double crime.

2.3.3. Les jugements de prescription

Ces jugements ont une visée normative ; ils expriment des opinions sous forme d'énoncés directifs (suggestions, conseils, ordres, avertissements, etc.) :

2. Dans *il fait beau mais je n'ai pas envie d'aller à la plage*, la première proposition est une base sans jugement exprimé et la deuxième est un jugement sans base exprimée.

L'évaluation dans les textes...

- (6) On ne doit pas créer un être humain pour s'en servir comme « magasin de pièces détachées ».
- (7) D'un point de vue éthique, il n'est pas possible de dire si un embryon est un Être Humain ou non, ni à partir de quel moment.

Dans ce dernier exemple, le jugement de prescription enchâsse un jugement de valeur.

2.3.4. Les jugements de fait

Ces jugements sont fondés sur le savoir, la croyance, l'observation, l'impression. Ils portent sur la vérité ou la pertinence du propos et révèlent, du même coup, un point de vue (Charaudeau, 1992 : 601) ; par exemple :

- (8) Il est assez évident que toutes les personnes qui s'insurgent contre l'utilisation d'embryons à des fins de recherche ne sont pas concernées directement par le sujet.
- (9) Nul n'a prouvé que l'embryon n'est pas une personne humaine.

Dans la mesure où nous nous intéressons uniquement au rôle textuel de l'évaluation, la distinction des types de jugement n'est pas une question fondamentale pour ce travail. Si chaque type mériterait un développement conséquent, leur brève présentation suffit ici à saisir les mécanismes que nous décrirons *infra*. Il en va de même des bases, dont les types sont encore plus nombreux.

2.4. Les bases

Les énoncés servant de justification ou de fondement à un jugement (ou à l'énonciation d'un jugement) sont donc les bases de l'évaluation. Les natures de ces bases sont très diverses. Elles ont été amplement étudiées par les théories de l'argumentation et la rhétorique. Dans l'exemple suivant, c'est l'expérience du locuteur qui constitue la base :

- (10) *En tant qu'ancien embryon, [...] je trouve qu'il n'est pas envisageable de faire des expérimentations sur ces derniers.*

Dans le suivant, c'est une vérité ou un (non) savoir collectif qui sert de base à un jugement de prescription :

- (11) *On ne sait à partir de quand un être humain est un être humain. C'est la raison pour laquelle on ne peut décider qu'un embryon est moins humain ou a moins de valeur qu'un bébé quelques mois plus tard.*

Dans le suivant, le locuteur fonde son jugement (de prescription) sur une base idéologique (qui se donne comme un fait) :

- (12) *M'est avis que les recherches sur les cellules souches et l'embryon doivent être développées uniquement sur les animaux. Car un animal a une âme mortelle contrairement à l'être humain.*

Études sur l'évaluation axiologique

Le rapport jugement-base peut être complexe puisqu'une base peut également constituer un jugement. Ainsi dans (13), le jugement de prescription est-il soutenu par un jugement de valeur :

- (13) Interdisons la recherche sur les embryons *car elle est inutile et immorale*.

3. LE TEXTE ET SES ARTICULATIONS

Nous considérons que l'évaluation, en mettant en relation un jugement et une base, constitue un niveau d'organisation intermédiaire entre micro-relations de cohérence inter-propositionnelle et macro-relations textuelles. Il est utile, afin d'éclaircir la section 4 consacrée à l'analyse, de présenter ces deux types de relations et de niveaux.

3.1. Les relations de cohérence (inter-propositionnelles)

Les relations de cohérence inter-propositionnelles ont fait l'objet d'un examen minutieux. Il existe de nombreuses typologies de ces relations ; il ne s'agit pas ici de les reprendre pour les soumettre à la critique, mais, au contraire, de s'appuyer sur ce qui fait consensus : ces relations seront convoquées dans la section 4.

Le classement *infra* est inspiré, entre autres, d'A. Kehler (2002). Il est fondé sur trois grandes classes de relation³ :

- les relations de *RESSEMBLANCE* qui regroupent les sous-types de relations : parallèle, contraste, exemplification, généralisation, élaboration, etc.
- les relations de *CAUSE/EFFET* qui regroupent les sous-types de relation : cause-effet, cause-conséquence, cause-résultat, explication, attente contrariée, etc.
- les relations de *CONTIGUÏTÉ* qui mettent en rapport des événements en raison de leur proximité spatiale ou temporelle.

Toutes ces relations articulent, dans une perspective ascendante, les propositions entre elles. Il est à noter que ces relations n'engendrent pas systématiquement de rapport évaluatif (jugement-base). Nous nous intéressons cependant ici à la complémentarité entre relation de cohérence et évaluation. Ainsi, dans :

- (14) 1-L'embryon est une personne en puissance. 2-Il possède très tôt tout le patrimoine génétique qui fait qu'il est un être unique.

on peut voir une relation de *RESSEMBLANCE*, plus exactement d'élaboration entre 1 et 2. Cet exemple est en fait ambivalent à plusieurs degrés puisque l'articulation entre les deux phrases peut également être vue comme une relation

3. Dans le reste de ce travail, nous utiliserons principalement les catégories génériques (écrites donc en majuscules) pour qualifier les relations. Dans quelques cas, pourtant, nous préciserons davantage la spécificité de la relation – particulièrement dans la section 4.2.2 – où les catégories de la *Rhetorical Structure Theory* valent d'être mobilisées en raison de leurs caractéristiques particulières.

CAUSE/EFFET (au moins au niveau épistémique, cf. Sweetser 1990)⁴ : soit en considérant que 2 est une base pour 1 (qui constitue donc un jugement), la relation étant alors « 1 parce que 2 » ; soit en considérant que 1 est une base pour le jugement exprimé par 2. La relation est alors « puisque 1, alors 2 ».

Si la relation de *RESSEMBLANCE* place, d'un point de vue de la cohérence locale, 1 et 2 sur le même plan, il reste que sur le plan du discours, 2 peut être une base pour 1 : 2 est une raison supplémentaire (se combinant à une base implicite) pour énoncer 1. (14) et ses différentes lectures illustrent le fait que le rapport base-jugement (l'évaluation) est déterminé par des relations de cohérence, tout en se maintenant à un autre niveau qu'elles : 2 peut être interprété comme base pour 1 de deux façons différentes (élaboration ou causalité). Pour cette raison, nous considérons que *judgement-base* est une articulation d'un niveau supérieur aux relations de cohérence⁵.

3.2. Les séquences d'enchaînement

La macrostructure d'un texte se laisse saisir à l'aide de catégories très générales d'ordre schématique. Ces schémas constituent ce que nous nommons des séquences d'enchaînement (Legallos 2006b). Il existe plusieurs types de séquences d'enchaînement, que la narratologie ou la sémiotique textuelle ont mis en évidence. Par exemple, la séquence [SITUATION – PROBLÈME -SOLUTION-ÉVALUATION⁶] est bien connue des narratologues et des didacticiens du texte. Mais d'autres séquences sont possibles : [OBJECTIF - MISE EN ŒUVRE - RÉSULTAT - ÉVALUATION], [SITUATION - PARADOXE - RÉOLUTION - ÉVALUATION] [DÉSIR - MISE EN ŒUVRE - SATISFACTION - ÉVALUATION] [CONNAISSANCE À SATISFAIRE - MISE EN ŒUVRE SATISFACTION - ÉVALUATION] [OPPORTUNITÉ - ACTION - RÉSULTAT], etc. La question de savoir si ces schémas sont des variations d'une même structure abstraite ne sera pas traitée ici.

Chaque phase de ces schémas est en réalité une fonction. Un groupe de fonctions ouvre la possibilité même des événements et, du coup, du texte qui doit en rendre compte (problème, paradoxe, objectif, opportunité, désir, etc. orientent nécessairement vers une suite) ; un deuxième groupe satisfait l'incomplétude (moyen mis en œuvre, solution, action, etc.) ; un troisième clôt le processus (résultat, satisfaction, etc.). Une phase d'ÉVALUATION intervient généralement dans la séquence d'enchaînement.

Le texte suivant est construit sur une séquence d'enchaînement :

4. Rappelons les trois niveaux de Sweetser (1990) auxquels peut se rapporter une relation causale : le niveau du contenu, le niveau des croyances (dit niveau épistémique) et le niveau énonciatif.

5. Une autre raison est qu'une *relation CAUSE/EFFET* peut être infra-propositionnelle ; p. ex : *son désespoir l'a conduit au suicide*. Un tel niveau de relation est impossible pour *judgement-base*.

6. L'emploi des majuscules permet de distinguer l'ÉVALUATION ici comme phase d'une séquence d'enchaînement, de l'évaluation traitée principalement dans la section 4.

Études sur l'évaluation axiologique

- (15) 1-Jusqu'alors la loi semblait strictement encadrer la recherche sur les cellules souches embryonnaires au nom de l'inviolabilité du corps humain, 2-mais qu'en sera-t-il demain si on cède à la pression de certains labos, à la concurrence d'autres pays ?
3-Ne vaudrait-il pas mieux encourager la recherche sur les cellules souches de cordon ombilical ou les cellules souches adultes ?

1 évoque la *situation*, 2 pose un *problème* auquel 3 apporte une *solution* sous forme de suggestion. Dans cet exemple, il n'y a pas d'ÉVALUATION exprimée.

Ces schémas ont une portée diverse, en raison de leur caractère fractal : d'un texte intégral à la simple phrase comme dans :

- (16) 1-La solution pour procurer des cellules souches est la généralisation de la récupération du sang de cordon, 2-car le sang de cordon permet déjà de soigner de nombreuses pathologies sans aucun problème éthique.

Cette phrase est en fait un texte, puisqu'il constitue l'intégralité de la contribution d'un participant au forum. Le terme *solution* suppose un problème non évoqué (le manque de cellules souches) ; dans 2, il y a ÉVALUATION de cette solution. Ce qui est remarquable ici, et qui fait l'objet de la section 4, c'est la complémentarité – prenant ici la forme d'un parfait recouvrement – entre une séquence d'enchaînement ([PROBLÈME - SOLUTION - ÉVALUATION]), une relation de cohérence (CAUSE/EFFET – 2 est l'explication de 1) et une évaluation puisque 2 est la base du jugement de fait exprimé par 1.

Même lorsqu'il y a recouvrement des trois niveaux comme en (16), la séquence d'enchaînement est le niveau le plus fondamental, *i.e.* le plus saillant pour les énonciateurs : notre expérience du monde se donne phénoménologiquement comme globalement structurée en termes de désir, problème, objectif, solution, résultat, etc. avant d'être le lieu où se jouent des relations logiques de CAUSE/EFFET ou de RESSEMBLANCE. Il nous semble ainsi que certaines typologies des relations de cohérence font une confusion entre des relations primitives et d'autres relations d'ordre supérieur. Par exemple, la *Rhetorical Structure Theory* de W. C. Mann et S. Thompson (1988) propose, à côté de relations telles que celle de cause, une relation problème-solution (*solutionhood*) qu'illustre cet exemple emprunté à N. Delbecq (2002 : 243) :

- (17) 1-vous ne parvenez pas à faire un usage optimal des possibilités d'Internet ?
[problème] 2-choisissez un ordinateur équipé d'un serveur PCI [solution]

Nous considérons donc que comme *texte* (17) est effectivement fondé sur une séquence d'enchaînement (réduite à deux phases essentielles). Mais comme suite de propositions, (17) est structuré par une relation de cohérence CAUSE/EFFET.

Les séquences d'enchaînement sont des schémas trans-génériques : on les trouve dans des genres textuels différents. Les *types* de textes de J. M. Adam (1992) ou les *modes* de C. Smith (2003) en sont des manifestations. Elles ont sûrement un rôle à jouer dans l'articulation des *moves* de J. Swales (1981), même si

ceux-ci sont manifestement beaucoup plus spécifiques et sensibles à la contextualisation de l'information.

4. BASE-JUGEMENT COMME RELATION MÉDIANE

Les analyses présentées ici ont donc pour objet de montrer : (i) la complémentarité entre les niveaux compositionnels micro-méso-macro des textes ; (ii) la fonction spécifique de l'évaluation dans l'organisation des textes.

4.1. Texte 1

Soit le texte :

- (18) 1-L'embryon est un être humain. 2-À ce titre, il ne doit pas servir de matériel de recherche.
3-D'une part, les traitements dérivant de cellules souches embryonnaires ne permettent pas à l'heure actuelle de remplacer tous les types de cellules, comme cela est parfois abusivement annoncé. 4-D'autre part, il est inacceptable sur le plan de la dignité humaine de se servir d'un embryon comme une « réserve de cellules », vulgaire matériau de laboratoire rejeté après utilisation.
5-En revanche, cellules souches adultes et cellules souches du cordon ombilical permettent déjà des applications thérapeutiques encourageantes, en particulier les cellules souches pluripotentes induites (dérivées du tissu dermatologique), 6-et ceci sans poser de problème éthique.

La phrase 1 constitue un jugement de valeur plutôt qu'un jugement de fait : la classe des *êtres humains* est intrinsèquement valorisée ; la relation de cohérence qu'entretient 1 avec 2 est de type *CAUSE/EFFET*. Mais en même temps, 1 est la base à partir de laquelle 2 – jugement de prescription – est énoncé. 2 possède deux autres bases, 3 et 4. C'est à nouveau une relation de type *CAUSE/EFFET* qui met en rapport 2 avec 3 et 4, plus exactement une relation d'explication. On peut concevoir encore une relation de *RESSEMBLANCE* (parallélisme) entre 3 et 4. La phrase 5 exprime un jugement d'évaluation lié à 3 par une relation de *RESSEMBLANCE* : contraste entre cellules embryonnaires et cellules d'adultes. Quant à 6, le segment entretient une relation *CAUSE/EFFET* avec 5 : il s'agit de la relation que la littérature anglo-saxonne nomme *enablement* et que nous proposons de traduire par le terme peu esthétique de *occasionnement* : 6 dit que le fait exprimé dans 5 n'occasionne pas de problème éthique. Remarquons que cette relation d'occasionnement est déjà présente dans 5, à un niveau, donc, intrapropositionnel, avec l'emploi du verbe *permettre*. Enfin, 6 marque une relation de *RESSEMBLANCE* (contraste) avec 4 : *sans poser de problème éthique* s'oppose au *inacceptable sur le plan de la dignité humaine* de 4.

Au niveau de la séquence d'enchaînement, on reconnaît en 1-4 une situation problématique, en 5 une alternative à cette situation – *i.e.* une solution – et en 6, un jugement sur cette alternative – *i.e.* une ÉVALUATION.

Études sur l'évaluation axiologique

Le schéma suivant représente l'entrelacement des différents niveaux ⁷ :

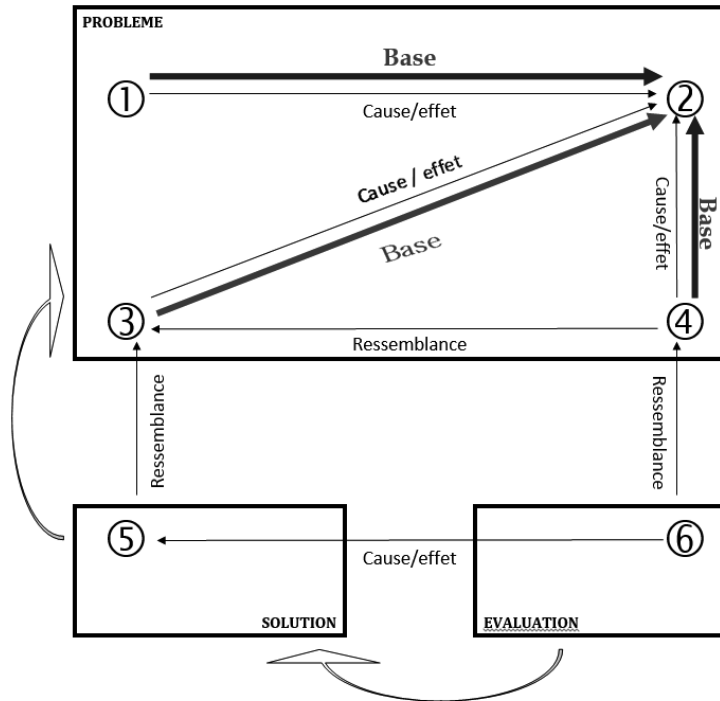


Figure 1 : Schéma des relations micro-meso-macro dans (18)

4.2. Texte 2

Le texte suivant nous permet d'illustrer le fonctionnement d'un marqueur d'évolution du jugement : à première vue.

- (19) 1-À première vue, il n'y avait guère de raisons d'intégrer Jad Barrett dans la programmation du Printemps au Proche-Orient.
- 2-Ce Nîmois produit une electro influencée par le funk sans ancrage géographique particulier.
- 3-Il sera *pourtant* à l'affiche samedi au centre social et culturel de Marsac-sur-l'Isle.
- 4-À y regarder de plus près, Jad Barret affirme plus d'une affinité avec la culture proche-orientale.
- 5-Son très esthétique clip, « Batikha Safra », réalisé par Hadi Moussally, offre une relecture electro de la danse des sept voiles.

7. La direction des flèches indique l'orientation de l'incidence (par exemple, EVALUATION porte sur la SOLUTION qui elle, porte sur le PROBLEME).

L'évaluation dans les textes...

- 6-Il concourra en novembre au festival international du clip musical de Paris.
- 7-Tombé dans la marmite electro en 2006 à Beyrouth, lors d'une soirée organisée par le collectif local Kaotik System, il a aussi des liens forts avec le Liban.
- 8-Samedi, la mise en oreilles sera assurée par le Dj périgourdin Klaybr.
- 9-Il propose de l'electro complextro, un style fusionnant plusieurs genres de musiques électroniques. (<http://www.sudouest.fr/>)

Avant de proposer une analyse de l'organisation de ce texte, il nous faut faire une assez longue digression pour présenter le fonctionnement de *à première vue*.

4.2.1. Fonctionnement de *à première vue*

En tant que marqueur de point de vue, *à première vue* signale toujours que le jugement, ramené à une première impression, est donné comme provisoire parce que fondé sur des indices non suffisants, ce qui induit une forme d'atténuation, de distanciation, et explique la mise en contraste assez fréquente de *à première vue* avec une expression qui introduit un jugement venant disqualifier, sur le plan argumentatif, le jugement posé initialement. Pour rendre compte de la relation qui s'établit précisément entre *à première vue* et une expression signalant une évolution dans le temps, nous avons posé l'hypothèse d'un procès énonciatif (Lenepveu 2011) qui consiste à prendre en considération une situation dans son ensemble et qui vise à constituer un jugement stabilisé. Chacune des phases du procès énonciatif, correspondant à un degré de stabilisation du jugement, peut être repérée au moyen d'une classe d'expressions (locutions adverbiales, formes infinitives ou gérondives) auxquelles nous avons attribué une valeur aspectuelle *de dicto*. La relation que l'on peut établir entre *à première vue* et *à y regarder de plus près* suppose, en effet, une ordination et un décalage temporel entre le jugement du locuteur à un moment t_1 antérieur à t_0 , moment de l'énonciation, et le jugement de celui-ci à t_0 . Ce décalage temporel est de nature *de dicto*, il concerne le temps *de dicto* de l'énonciation distinct du temps *de re* des événements (Martin, 1987 : 111-125).

À première vue, mais également des locutions comme *au premier abord* et *de prime abord*, retiennent la « phase initiale » du procès de prise en considération de la situation : les indices pris en compte, et qui sont les éléments constitutifs de la situation qui apparaissent immédiatement, ne sont pas suffisants pour déboucher sur un jugement stabilisé que le locuteur pourrait prendre en charge ; [*à première vue*, *p*] n'implique pas *p*.

Avec *à y regarder de plus près* (phrase 4), *à bien y regarder*, *en y regardant de plus près*, etc. le procès est pris dans son déroulement ; le syntagme infinitif ou gérondif, de par son aspect inaccompli, favorise un mouvement progressif au niveau *de dicto* et sélectionne la « phase médiane » du procès énonciatif. Il y a prise en compte d'un plus grand nombre d'indices, ce qui permet d'aboutir à un jugement fiable que le locuteur peut prendre en charge et qui peut venir neutraliser sur le plan argumentatif ce qui a été donné comme une première

Études sur l'évaluation axiologique

impression : [à y regarder de plus près, *p*] implique *p*. Cette implication vaut par défaut, en l'absence de marqueur atténuatif comme *peut-être, sans doute, etc.*

Un marqueur de phase initiale peut également être mis en contraste avec des adverbes ou des locutions adverbiales, marqueurs de reconsidération (Rossari 1993), comme *en fin de compte, au bout du compte, finalement, au final* qui sont à même de signaler la « phase finale » ou d'orienter vers la phase finale du procès de prise en considération de la situation. L'opération qui consiste à parcourir l'ensemble des indices est effectuée, ou bien en cours d'effectuation, et le jugement, susceptible d'invalider un jugement préalable, se stabilise : [*en fin de compte, p*] implique *p*. Un exemple :

- (20) C'est une information qui, à première vue, a de quoi surprendre mais qui, au final, semble tout à fait logique. (RTBF Info, 18.02.2013)

Enfin, les locutions adverbiales de reconsidération *tout compte fait, tout bien considéré, tout bien réfléchi, etc.* expriment l'état résultant de ce processus qui débouche sur un jugement stabilisé et permettent de retenir la « phase résultante » du procès énonciatif. La prise en compte des indices est effectivement accomplie (le passif est résultatif) et complète (*tout* est quantificateur de totalité), le locuteur prenant en compte non seulement la situation elle-même mais aussi ses conséquences. Et cette prise en compte totale de la situation correspond à un jugement totalement stabilisé : [*tout compte fait, p*] implique *p*. Soit pour exemple :

- (21) Mgr Jean Kockerols : « J'ai de la peine à m'en remettre. J'ai été très ému d'entendre cette nouvelle d'hier. [...] À première vue on ne s'y attendait pas, mais tout compte fait, quand on creuse un peu, il y avait quand même quelques petits signes avant-coureurs. (RTL radio.be, 29.02.2013)

De la même façon que tout procès est virtuellement décomposable en cinq phases : préparatoire, initiale, médiane, finale et résultante (Gosselin 2010 ; Gosselin, Lenepveu & Legallos 2011), le procès de prise en considération d'une situation peut se décomposer en cinq phases distinctes que des expressions permettent de signaler dans les enchaînements discursifs que nous décrivons. Ainsi la locution *a priori* pourra-t-elle sélectionner la « phase préparatoire » du procès, *i.e.* la phase antérieure à la prise en considération elle-même.

On a donc des expressions qui indiquent qu'il y a prise en compte progressive de tous les éléments de la situation considérée, ces éléments prenant valeur d'indices pour la constitution d'un jugement, et qui indiquent un certain degré de prise en charge du jugement, lequel se renforce à mesure que l'on s'approche de la phase résultante. À cet égard, on a pu vérifier au moyen de la relation d'implication que c'était à partir de la phase médiane que le jugement paraissait suffisamment stabilisé pour être pris en charge par le locuteur (Lenepveu & Gosselin 2013).

4.2.2. Prise en charge du jugement et structuration du texte

La différence de prise en charge liée à la valeur aspectuelle *de dicto* des diverses expressions a des effets sur l'organisation du texte. En signalant que l'information introduite ne doit pas être traitée comme une information acquise, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être stockée de façon définitive parce que fondée sur une première impression, à *première vue* joue, sur le plan textuel, un rôle de cadratif « prospectif » au sens où l'expression ouvre un cadre (Charolles 1997) correspondant à la phase initiale du procès énonciatif de constitution d'un jugement stabilisé, qui va recouvrir éventuellement plusieurs phrases du texte, et annonce un autre cadre au sein duquel une nouvelle information sera, cette fois, donnée comme acquise, et qui peut correspondre aux phases médiane, finale ou résultante du processus de stabilisation du jugement.

Pour préciser le rôle d'organisateur textuel de *à première vue* et son fonctionnement comme marqueur d'anticipation textuelle, nous décrivons l'exemple (19) très représentatif des enchaînements discursifs rencontrés dans la presse écrite :

- La locution *à première vue* est ici en position détachée initiale, une position qui favorise l'actualisation du potentiel cadratif des adverbiaux. L'appréciation portée sur une éventuelle intégration de Jad Barrett dans la programmation du Printemps au Proche-Orient constitue un jugement de valeur négatif : cette intégration est illégitime. Elle est présentée comme un jugement provisoire fondé sur une première impression, et le segment de texte qui suit est donné comme un argument (une base) en faveur de cette appréciation : *Ce Nîmois produit une electro influencée par le funk sans ancrage géographique particulier*, le présumé étant que le Printemps Proche-Orient programme habituellement des musiques ayant une affinité avec le Proche-Orient, ce qui aurait pu être explicité au moyen de la conjonction *car* ou de la locution adverbiale *en effet* : *car/en effet ce Nîmois produit une electro influencée par le funk sans ancrage géographique particulier*.
- La locution *à première vue* présente ainsi une portée textuelle qui va au-delà des limites de la phrase et délimite un segment de texte qui englobe la phrase qui suit immédiatement. Mais on observe que sa portée véridictionnelle, distincte de la portée textuelle, se limite à la proposition qui la contient puisque seul le jugement de valeur *il n'y avait guère de raisons d'intégrer Jad Barrett dans la programmation du Printemps au Proche-Orient* est présenté comme une première impression, et non pas l'argument avancé en faveur de ce jugement. Cet argument entretient alors une relation de *CAUSE/EFFET* au niveau épistémique (Sweetser 1990), plus exactement de « justification » avec le jugement donné comme provisoire, l'intention étant d'accroître la disposition du lecteur à accepter le droit de l'auteur de présenter ce jugement ⁸.

8. *RST website* (<http://www.sfu.ca/rst>). Les relations de justification et de démonstration (*evidence* en anglais) sont des relations de « présentation » tandis que la relation de contraste est une relation dite de « contenu ». Les deux types de relation sont définies ainsi : “Subject matter relations are those whose intended effect is that the reader *recognizes* the relation in question; presentational relations are those whose intended effect is to

Études sur l'évaluation axiologique

- Le connecteur concessif *pourtant* clôture le cadre ouvert avec à *première vue* en introduisant la négation d'une conséquence attendue (ce que Kehler (2002) appelle « l'attente contrariée »), à savoir que Jad Barret ne serait pas à l'affiche samedi au centre social et culturel de Marsac-sur-l'Isle. Il opère ainsi l'inverse d'une relation CAUSE/EFFET (résultat) qui serait marquée par le consécutif *par conséquent* ou *c'est pourquoi* : *C'est pourquoi il ne sera pas à l'affiche samedi au centre social et culturel de Marsac-sur-l'Isle*. Le lecteur est alors « préparé » à la lecture du jugement contraire (*relation de préparation* chez Mann & Taboada 2005-2012⁹), lequel va entrer en relation de contraste avec la première impression :
 - 1-À *première vue*, il n'y avait guère de raisons d'intégrer Jad Barrett dans la programmation du Printemps au Proche-Orient.
 - 4-À *y regarder de plus près*, Jad Parrett affirme plus d'une affinité avec la culture proche-orientale.
- En fournissant un nouveau critère d'interprétation à savoir que le jugement à venir n'est plus fondé sur une première impression, qu'il est contraire à la première impression du rédacteur, et qu'il est cette fois-ci pris en charge par celui-ci, à *y regarder de plus près* signale l'ouverture d'un nouveau cadre au sein duquel la distinction entre portée véridictionnelle et portée textuelle ne s'impose plus. Les arguments qui suivent constituent la base de ce second jugement et entretiennent alors une relation de « démonstration » (Mann & Thompson 1988) avec celui-ci, l'intention de l'auteur étant cette fois d'accroître la croyance du lecteur dans la vérité de la thèse contraire. Ces arguments s'appuient sur des indices attestant de l'influence du Proche-Orient dans sa musique et concernant :
 - le contenu d'un clip (5-6) :
 - 5-Son très esthétique clip, « Batikha Safra », réalisé par Hadi Moussally, offre une relecture electro de la danse des sept voiles.
 - 6-Il concourra en novembre au festival international du clip musical de Paris.
 - l'influence libanaise dans son parcours (7) :
 - 7-Tombé dans la marmite electro en 2006 à Beyrouth, lors d'une soirée organisée par le collectif local Kaotik System, il a aussi des liens forts avec le Liban.
- Précisons que la relation CAUSE-EFFET qui s'établit ici entre bases (5-6-7) et jugement (4) intervient non pas au niveau du contenu mais au niveau épistémique (Sweetser 1990), en ce sens que 5-6-7 constituent ce qui motive le jugement exprimé par 4, tout comme 2 motive le jugement exprimé par 1.
- Au niveau de sa structure globale, (19) répond à une séquence d'enchaînement de type [SITUATION - PARADOXE - RESOLUTION - ÉVALUATION] ; en effet, ce

increase some inclination in the reader, such as the desire to act or the degree of positive regard for, belief in, or acceptance of the nucleus.” (Mann & Thompson, 1988 : 257)

9. La relation rhétorique dite « de préparation » a été introduite par Mann & Taboada (2005-2012).

que suggère ce texte, est l'apparente incongruité de la présence de Jad Parrett au festival. Celle-ci constitue un paradoxe que l'auteur du texte doit résoudre. Ce texte, qui se donne sous la forme d'une séquence d'enchaînement, répond à une stratégie : une énonciation directe des faits aurait été possible (communiquer simplement la présence de J. Parret au festival), mais évidemment peu encline à susciter un intérêt : en construisant un paradoxe, il y a nécessairement « intrigue » et possiblement, lecteur intrigué... Il s'agit alors d'un autre type d'évaluation particulièrement bien décrit dans les travaux de Labov sur la narration.

- Quant aux phrases 8-10, on peut les comprendre comme une coda, *i.e.* assurant une fonction conclusive tout en étant quelque peu détachées, par leur contenu, des parties qui les précèdent.

On peut ainsi récapituler l'analyse : 1 est un jugement introduit par un marqueur d'aspect *de dicto* (*à première vue*) qui implique une non prise en charge énonciative. Il y a relation évaluative entre 1 et 2, puisque 2 constitue une base. Au niveau des relations de cohérence, 1 et 2 sont liés par une relation de justification. Au niveau de la séquence d'enchaînement, 1 et 2 forment la situation. Le connecteur adversatif *pourtant* de 3 signale un fait contraire à l'attente – le PARADOXE de la séquence. 3 instaure une relation de *RESSEMBLANCE* (contraste) avec 1 ; le marqueur d'aspect *de dicto à y regarder de plus près* introduit un jugement de fait pris en charge par l'énonciateur : 5-7 constituent des bases pour ce jugement et sont en relation de démonstration avec 4. 4-7 forment la *RÉSOLUTION* de 3. Enfin, comme indiqué *supra*, nous considérons 8-9 comme une coda.

Il apparaît ainsi que l'évaluation (au sens défini au § 2 comme l'articulation d'un jugement avec une base) est soumise à l'évolution temporelle du jugement. Des marqueurs linguistiques associés à une structure textuelle récurrente (une séquence d'enchaînement) ont alors pour rôle de signaler cette évolution, ceci afin d'exprimer la correction d'un jugement initial. Il apparaît encore que le rapport *jugement-base* est à même de recouvrir des relations de cohérence de nature différente (justification, démonstration et – on l'a vu *supra* – élaboration).

5. CONCLUSION

Le phénomène évaluatif est omniprésent dans notre expérience ; en cela, il n'est pas étonnant de le voir participer à l'organisation des textes. Pour observer cette fonction, il est nécessaire de considérer l'évaluation autrement que comme un phénomène strictement lexical ou propositionnel (ce qu'il est également par ailleurs). Nous avons, dans cet article, privilégié une conception relationnelle et argumentative. Les relations jugement-base sont des unités textuelles de niveau méso : elles mettent en jeu des propositions ou des phrases, ou des groupes de phrases, liées entre elles par des relations primaires (relations de cohérence). Pour faire texte, ces unités doivent répondre à des séquences d'enchaînement,

Études sur l'évaluation axiologique

soit, des schémas textuels pouvant se déformer considérablement d'un texte à l'autre.

Beaucoup reste à faire dans la perspective que nous avons esquissée ici ; notamment :

- apprécier plus systématiquement, non pas seulement l'organisation textuelle mais aussi l'organisation énonciative. Nous avons illustré une telle approche en examinant le fonctionnement de *à première vue* ;
- mieux cerner les types de jugement par des critères fiables ;
- annoter des corpus selon le modèle afin d'apprécier, selon les stratégies, les genres, les objets cibles, etc., les combinaisons privilégiées, les types de jugement, les séquences mobilisées, des styles évaluatifs, etc.

Bref, l'évaluation est un terrain extraordinaire pour l'expérimentation linguistique !

Références bibliographiques

- ADAM J. M. (1992), *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan Université.
- ASHER N., BENAMARA F. & MATHIEU Y. Y. (2009), "Appraisal of opinion expressions in discourse", *Linguisticae Investigationes* 32 (2), 279-292.
- CHARAUDEAU P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- CHAROLLES M. (1997), « L'encadrement du discours : univers, champs, domaines et espaces », *Cahier de Recherche Linguistique* 6, 1-73.
- DELBECQUE N. (éd.) (2002), *Linguistique cognitive, comprendre comment fonctionne le langage*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- DISPEAUX G. (1984), *La logique du quotidien*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- GOSSELIN L. (2010), « Entre lexicque et grammaire : les périphrases aspectuelles du français », *Cahiers de lexicologie* 96, 36-67.
- GOSSELIN L., LENEPVEU V. & LEGALLOIS D. (2011), « Les phases : de l'aspect des procès à la structuration textuelle », in F. Neveu, P. Blumenthal & N. Le Querler (éds), *Au commencement était le verbe. Syntaxe, Sémantique, Cognition*, Berne : Peter Lang, 161-186.
- JACKIEWICZ A. (2014), « Études sur l'évaluation axiologique : présentation », *Langue française* 184. (ce volume)
- JORDAN M. P. (2001), "Some discourse patterns and signalling of the assessment-basis relation", in M. Scott & G. Thompson (eds), *Patterns of Text: in Honour of Michael Hoey*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 159-192.
- KEHLER A. (2002), *Coherence, reference and the theory of grammar*, Chicago: Chicago University Press.
- LEGALLOIS D. (2006a), « Présentation générale. Le texte et le problème de son et ses unités : propositions pour une déclinaison », *Langages* 163, 3-9.
- LEGALLOIS D. (2006b), « Quand le texte signale sa structure : la fonction textuelle d'une certaine catégorie nominale », *CORELA*. [<http://edel.univ-poitiers.fr/corela/>]
- LENEPVEU V. & GOSSELIN L. (2013), « Les marqueurs d'aspect *de dicto* : à première vue, à y regarder de plus près, au bout du compte, tout compte fait... », in C. Norén et al. (éds), *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières*, Berne : Peter Lang, 227-268.

L'évaluation dans les textes...

- LENÉPVEU V. (2011), « À première vue, marqueur d'aspect de dicto », *Journal of French Language Studies* 21 (3), 381-400.
- MANN W. C & TABOADA M. (2005-2012), *RST website*. [<http://www.sfu.ca/rst>]
- MANN W. C. & THOMPSON S. (1988), “Rhetorical Structure Theory: Toward a functional theory of text organization”, *Text* 8 (3), 243-281.
- MARTIN J. R. & WHITE P. R. R. (2005), *The Language of Evaluation. Appraisal in English*, London/New York: Palgrave Macmillan.
- MARTIN R. (1987), *Langage et croyance, Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Bruxelles : Mardaga.
- ROSSARI C. (1993), « À propos de l'influence de la composition morphologique d'une locution sur son fonctionnement sémantico-pragmatique », *Cahiers de linguistique française* 14, 150-171.
- SMITH C. (2003), *Modes of Discourse*, Cambridge: Cambridge University Press.
- SWALES J. (1981), *Aspects of Article Introductions*, Birmingham: University of Aston.
- SWEETSER E. E. (1990), *From etymology to pragmatics. Metaphorical and Cultural Aspects of Semantic Structure*, Cambridge: Cambridge University Press.
- TABOADA M. & MANN W. C. (2006), “Rhetorical Structure Theory: Looking Back and Moving Ahead”, *Discourse Studies* 8 (3), 423-59.
- WINTER E. (1994), “Clause relations as information structure: two basic text structures in English”, in M. Coulthard (ed.), *Advances in Written Text Analysis*, London/New York: Routledge, 46-68.

ABSTRACTS

Dominique Legallois & Véronique Lenepveu, *Evaluation in discourse: from coherence relations to textual patterns*

This article is devoted to a textual conception of the notion of *evaluation*. In our view, evaluation is seen as a relation between two propositions or sentences, more exactly between an assessment and a basis. We argue that evaluation can combine with relations of discourse and can form part of larger patterns such as Problem-Solution, Paradox-Resolution, etc. We analyze several texts in order to illustrate our conception, focusing in the last section on the enunciative function of the locution à *première vue*, which is closely linked to the assessment-basis articulation.

Keywords: evaluation, textuality, relations of discourse, textual patterns, assessment-basis

RÉSUMÉS

Dominique Legallois & Véronique Lenepveu, *L'évaluation dans les textes : des relations inter-propositionnelles aux séquences discursives*

Dans cet article, nous développons l'idée que l'évaluation est une mise en relation d'un jugement avec une base (un argument). Cette conception est fondamentalement textuelle et, en ce sens, se différencie (tout en étant complémentaire) des perspectives qui considèrent uniquement l'évaluation dans ses manifestations lexicales ou propositionnelles. Nous situons le fonctionnement textuel de l'évaluation à un niveau « meso », c'est-à-dire entre les relations de cohérence (niveau micro), et les séquences d'enchaînement (niveau macro). Nous analysons plusieurs textes pour illustration de la conception défendue ici, en nous intéressant également au rôle énonciatif de la locution adverbiale à *première vue*, étroitement lié à l'articulation jugement-base.

Mots clés : évaluation, textualité, relations de cohérence, séquences d'enchaînement, jugement-base